

Devenir notaire

Par **coralinern**, le **16/11/2017** à **16:24**

Bonjour,

Je suis étudiante en première année de droit, seulement je me pose quelques questions sur mon orientation.

Le métier de notaire semble m'intéressait, en revanche je ne comprend pas vraiment comment y parvenir.

Je peux, certes continuer en droit jusqu'à mon Master 2, mais j'ai aussi vu qu'il existait un BTS notariat. Je voudrais savoir si à la suite de ce BTS, il m'est possible de passer les "concours" pour devenir ensuite notaire et non plus clerc de notaire?

La formation par BTS est-elle plus longue ? Permet-elle d'atteindre les mêmes objectifs qu'en pourrissant un Master 2 en droit ? En clair, je ne comprend pas véritablement la différence qu'il y a entre ces 2 formations.

En vous remerciant d'avance.

Par **Xdrv**, le **16/11/2017** à **17:09**

Bonjour,

En réalité ces deux formations sont très différentes. La profession de notaire est relativement compliquée et nécessite des connaissances très pointues, ce qui justifie un M2 et le Diplôme Supérieur du Notariat.

Le BTS notariat se fait sur deux ans, vous comprenez aisément que le programme n'y est donc pas du tout le même et les débouchés non plus.

Finalement avec le BTS notariat vous pouvez prétendre à être clerc de notaire (c'est l'assistant du notaire) et au bout de 9 ans vous pouvez passer le CAFN et si vous réussissez vous aurez le titre de notaire.

Par **Visiteur**, le **16/11/2017** à **18:52**

marcu => De mémoire, la passerelle pour passer de clerc à notaire par les 9 ans de pratique n'existe plus depuis quelques années... A confirmer.

Par **LouisDD**, le **16/11/2017 à 19:52**

Depuis cette année me semble même...

Par **clercetnet**, le **16/11/2017 à 20:24**

Bonsoir,

Je confirme la passerelle a été supprimée. Par contre c'est antérieur. Je dirais que ça date plutôt de l'obligation d'avoir un M2 de droit pour passer le diplôme de notaire et suite à la disparition des écoles de clerc soit vers 2007/2009 (je le sais car je viens du cursus de clerc et suis tombé en plein dans la réforme pour ma part et beaucoup de gens de ma promo dont moi ont repris en fac pour valider un M2 on a été un peu lésé dans l'affaire car on s'est retrouvé avec un diplôme qui au final n'existe plus et face à d'autres diplômes nouvellement créés en IMN qui ne sont pas fait pareils non plus en termes de contenus).

Par contre, avec Macron on ne sait pas trop si il n'y aura pas d'autres réformes de faite plus tard. Comme chez les avocats d'ailleurs et les juristes. Tout peut changer selon les volontés des uns et des autres dans un sens ou un autre. Il vaut donc mieux faire son diplôme.

Faites tous vos stages dans une étude et tout ira bien pour vous. En plus il parait qu'il y a un notaire sur ce forum il vous embauchera peut être ;)

bon courage

Par **pimprenelle**, le **17/11/2017 à 07:07**

Bonjour,

Je suis en master 2 droit notarial donc si tu as des questions sur le cursus n'hésite surtout pas.

A titre indicatif dans ma promotion de 20 étudiants une seule personne est titulaire d'un BTS notariat, mais elle a poursuivi sa formation par une licence professionnelle puis un Master 1 Droit notarial.

Si le métier de notaire t'intéresse je n'ai qu'un seul conseil : fais des stages ! L'idéal étant d'avoir fait un stage d'un ou deux mois au moins avant l'entrée en Master 2.

Deux raisons à cela : d'un côté ça te motive pour travailler tes cours, et de l'autre ça augmente considérablement l'intérêt de ton CV pour les procédures de candidature de Master 2 et tes futurs recruteurs. Je suis en recherche pour un stage de 3 mois et le stage de 2 ans à effectuer dans le cadre du DSN l'année prochaine et je vois bien que mon CV est beaucoup moins intéressant pour les études notariales que mes petits camarades qui ont déjà un bagage pratique assez important.

En tout cas bon courage pour la suite de tes études, qui sont (de mon point de vue) vraiment passionnantes !

Par **ncoraline**, le **17/11/2017 à 07:42**

Merci à tous pour ces réponses. Je comprends donc il est bien plus judicieux que je continue dans la voie du droit.

Je ne suis qu'en L1 mais effet j'aimerais beaucoup déjà faire quelques stages même seulement d'une semaine pour bien me rendre compte de ce métier. En revanche, la faculté vient de m'apprendre qu'ils ne délivrent qu'une seule convention de stage pour les 3 années de licences, alors que j'ai trouvé le professionnel pour m'accueillir. Si par la même occasion vous savez comment je peux me procurer des conventions de stages, ça me serait très utile !
Merci beaucoup

Par **Yn**, le **17/11/2017 à 10:20**

Je me permets de compléter quelques points :

1/ S'intéresser aux débouchés du droit, avoir un projet professionnel, sont de bonnes choses si elles sont sources de motivation... Mais, comme tu l'as bien dit, tu es seulement en L1. Tu as donc encore du temps pour découvrir le droit et ses débouchés. J'entends par là qu'il est important de rester ouvert, de faire des stages dans différents domaines (d'ailleurs, les conventions, on s'en fiche un peu, pousse la porte des offices avec un CV, et demande un stage d'observation, c'est ultra-fréquent en L1 et L2). Il est très fréquent que des étudiants soient attirés par une profession, un domaine X ou Y et fassent finalement quelque chose de très différent. Bref, reste ouvert, travaille bien tes cours, et tu verras par la suite.

2/ Pour le notariat, tu as deux voies équivalentes pour y arriver :

- Le DSN, grosso modo ça donne : 4 années de droit, le M2 droit notarial (sélectif, donc des mentions sont requises) et deux années où tu bosses à temps plein dans une étude avec des formations régulières (toutes les semaines, tous les mois, ça dépend des DSN).

- Le CFPN (nouvelle formule). Schématiquement, ça donne : 4 années de droit, un M2 autre que notarial (par ex., M2 gestion de patrimoine, droit des affaires), puis tu intègres le CFPN pour 31 mois sur le même système travail/formation.

Ces deux voies sont équivalentes, j'entends par là que tu seras notaire (collaborateur, au début) à la fin de ces formations. J'insiste sur la voie CFPN qui est moins connue : elle est très intéressante car le notariat, comme le droit dans son ensemble, se spécialise de plus en plus. Autrement dit, dès que les études deviennent importantes (mettons une trentaine de personnes, environ), des profils particuliers sont recherchés. J'ai plusieurs camarades de promo qui ont fait un DJCE, un M2 gestion de pat', qui bossent aujourd'hui dans le notariat, et ça se passe très bien pour eux.

Par **ncoraline**, le **17/11/2017 à 12:47**

Merci Yn pour ces informations. J'envoie En effet de faire des stages dans différents domaines, puisque je ne sais pas véritablement ce que je souhaite faire. j'ai d'ailleurs un avocat qui est d'accord pour me prendre en stage. En revanche je ne savais que je pouvais faire des stages sans conventions, je vais donc pouvoir faire des différents stages dès que possible.

Merci beaucoup, bonne continuation à vous.

Par **clercetnet**, le **17/11/2017 à 19:27**

salut

je suis étonnée yann par rapport à l'histoire des conventions dans le sens où certes la convention est bidon mais ce n'est plus comme avant maintenant il est obligé d'en avoir une si il veut faire un stage (ce qui n'était pas le cas avant) sinon les boites ne le prendront pas.

par contre je confirme ce n'est qu'une formalité c'est un formulaire bidon à remplir et à faire tamponner par l'administration de la fac (parfois ils sont un peu grognons donc si ils sont pas réactifs pr la convention dans ta fac veilles à ne pas les froisser le staff administratif est assez susceptible dans certaines facs). Ce qui compte c'est surtout de trouver quelqu'un qui lui permette de débiter.

J'ajouterais aussi qu'accepter de voir la diversité des services coté notaire (ou même ailleurs) permet aussi d'apprendre des trucs utiles et d'être démerdard.

Par ex moi mon 1er stage notarial au début j'étais coté actes courants et après j'ai été aux formalités pour une autre partie car les autres stagiaires ne trouvaient pas ça valorisant et il y avait trop de monde dans le service vente donc j'ai dit que moi j'étais intéressé car toute expérience est instructive en réalité.

Au standard tu apprends à accueillir les clients, aux formalités tu vois passer tous les actes donc tu peux apprendre beaucoup si tu es curieux, tu apprends aussi à traiter les rejets...quelqu'un de motivé peut apprendre partout et donc toute expérience est bonne à prendre. Les petits ruisseaux font les grandes rivières comme on dit.

Les plus vieux ont souvent une astuce, un conseil à te partager si tu es humble et de bonne volonté.

Par **coralinern**, le **18/11/2017 à 08:17**

Merci ces conseils clercetnet, je vais donc retourner voir l'administration de la fac, mais dans le règlement qu'une seule et unique convention est délivrée seulement pour la 2e et 3e année

de licence. Je vais me pencher plus sérieusement sur le sujet.

Merci beaucoup.

Par **Olivier**, le **18/11/2017** à **13:02**

À pimprenelle : vous cherchez pour quelles dates ? J'ai besoin de qqn pour m'aider dans mon étude creee si ça vous intéresse au moins pour le stage de 3 mois, à voir si ça colle niveau dates....

Coralinern : à votre dispo pour discuter de vos questions

Par **FranckD**, le **13/01/2019** à **15:15**

bonjour à tous, j'ai suivi cette discussion depuis 2017 lors de sa création et en 2019, me voila toujours devant. j'ai fait une année de droit que j'ai obtenu à la faculté de Poitiers et je suis maintenant dans le BTS notariat depuis cette année et ce parcours fac pour le BTS permet des bases et une efficacité de travail non négligeable en BTS. Mais je veux continuer en licence pro métier du notariat et ensuite le DIMN. je voulais connaitre, si vous le permettez, les différents master possible après cette formation car j'ai beaucoup d'intérêt pour le métier de clerc mais je voudrais me spécialiser dans un domaine particulier.